

# DOCUMENT D'OBJECTIFS NATURA 2000

## Sources et tufs du haut-var

ZSC FR9301618 - Directive "habitats"

ANNEXES

NOTE DE SYNTHÈSE

Version approuvée par arrêté préfectoral du 21.09.2012

© Syndicat Mixte de la Provence Verte



## NOTE DE SYNTHÈSE

---

<b>PREAMBULE .....</b>	<b>3</b>
<b>LE SITE DES SOURCES ET TUF DU HAUT-VAR.....</b>	<b>4</b>
FICHE D'IDENTITE .....	4
UN CADRE ADMINISTRATIF COMPLEXE ET DANS L'INCERTITUDE .....	5
DOCUMENTS DE CADRAGE RELATIFS A L'URBANISME, AU PATRIMOINE NATUREL ET AUX SITES ET PAYSAGES .....	6
<b>LA RICHESSE NATURELLE DES « SOURCES ET TUF DU HAUT-VAR » .....</b>	<b>7</b>
DES HABITATS HUMIDES TRES PARTICULIERS .....	7
L'OMNIPRESENCE DES HABITATS FORESTIERS.....	8
LES SYSTEMES COLLINAIRES AGROFORESTIERS.....	9
LES FALAISES, GROTTES ET SYSTEMES KARSTIQUES.....	10
L'ABONDANCE DE PRAIRIES EXTENSIVES .....	11
UN RESEAU DE GITES A CHIROPTERES.....	12
<b>LES OPPORTUNITES ET CONTRAINTES SOCIO-ECONOMIQUES DU TERRITOIRE.....</b>	<b>13</b>
UNE GESTION FORESTIERE PRIVEE A HARMONISER.....	13
UNE AGRICULTURE EXTENSIVE PRINCIPALEMENT TOURNEE VERS L'ELEVAGE A SOUTENIR .....	14
LE DECLIN DES INDUSTRIES MANUFACTURIERE, L'ESSOR DES NOUVELLES ENERGIES.....	16
LA CHASSE ET LA PECHE BIEN PRESENTES SUR LE TERRITOIRE .....	17
UN TOURISME ORIENTE VERS LE PATRIMOINE CULTUREL ET NATUREL .....	17
UNE URBANISATION A MAITRISER .....	20
<b>LES OBJECTIFS DE LA CONSERVATION DU PATRIMOINE NATUREL.....</b>	<b>21</b>
<b>DE LA CONSERVATION DE LA BIODIVERSITE A LA GESTION DU SITE NATURA 2000 .....</b>	<b>25</b>
LES MESURES CONTRACTUELLES .....	25
LES MESURES NON CONTRACTUELLES .....	26
<i>LES MISSIONS D'ANIMATION DU SITE.....</i>	<i>26</i>
<i>LES BONNES PRATIQUES &amp; RECOMMANDATIONS.....</i>	<i>26</i>
<i>LES ETUDES COMPLEMENTAIRES ET SUIVIS SCIENTIFIQUES.....</i>	<i>26</i>
<b>FEUILLE DE ROUTE DE L'ANIMATEUR .....</b>	<b>31</b>
<b>SYNTHESE FINANCIERE .....</b>	<b>32</b>

## **PREAMBULE**

Le site Natura 2000 des sources et tufs du Haut-Var, est décomposé en trois secteurs. Il comprend les têtes de bassins versants de plusieurs cours d'eau affluents de l'Argens dans sa rive gauche.

Tous ces petits cours d'eau, issus d'un système karstique, sont à l'origine de formations géologiques particulières : les tufs et travertins. Le territoire ainsi défini représente parmi les plus importants gisements de travertins anciens.

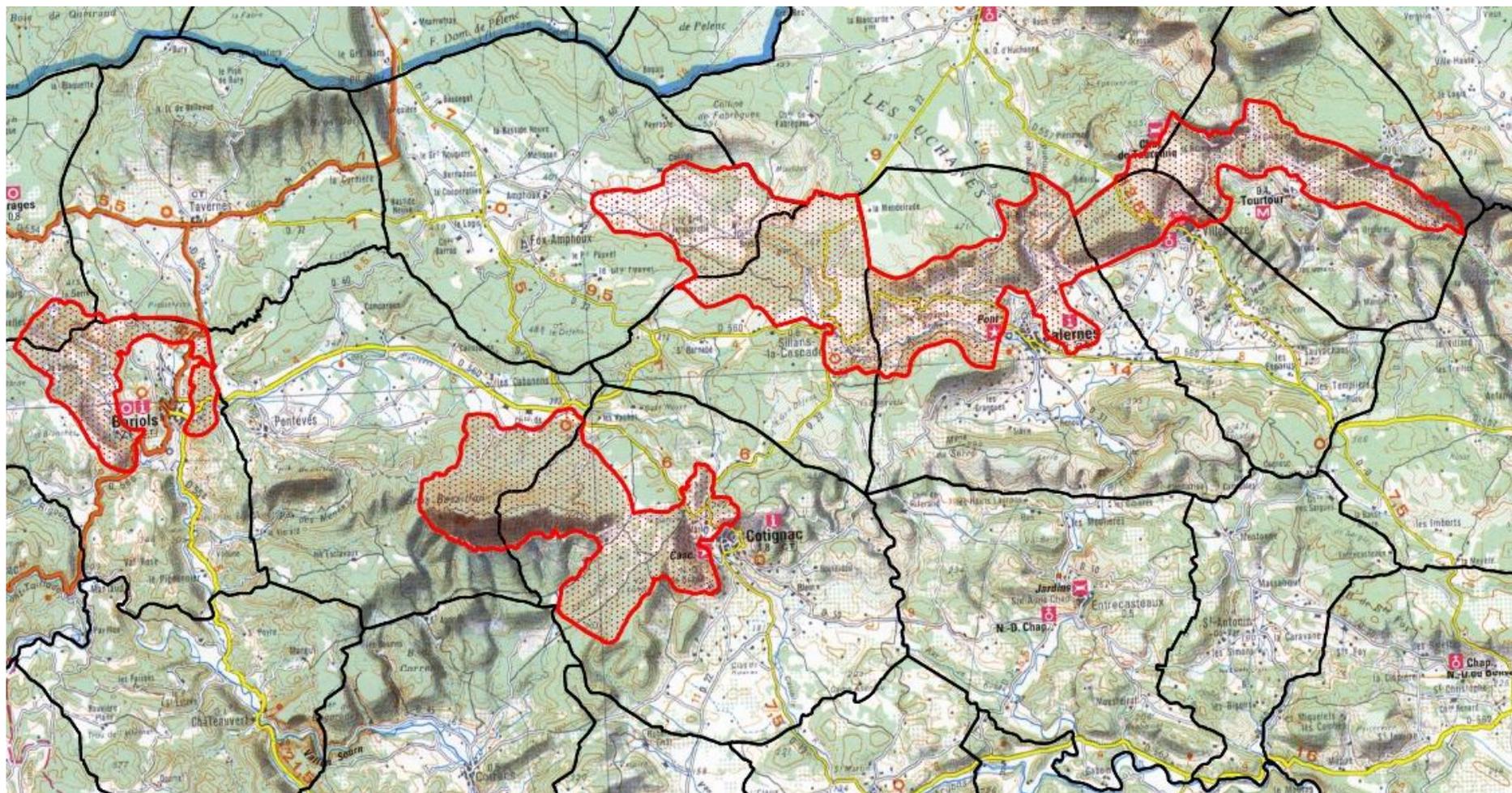
C'est aussi un secteur très riche en milieux naturels variés grâce notamment à une présence permanente d'eau en contexte méditerranéen, à sa nature géologique à dominance karstique, aux grands ensembles forestiers non morcelés qui le composent et au maintien d'une agriculture traditionnelle et extensive tournée principalement vers l'élevage.

Le label Natura 2000 vient authentifier cette richesse écologique, le document d'objectifs (DOCOB) se veut être un outil de gestion de cette biodiversité à destination des acteurs du territoire. Le Tome 1 du DOCOB définit les enjeux du territoire, c'est-à-dire ce qu'il a à perdre ou à gagner en terme de patrimoine naturel. Il propose aussi des objectifs à atteindre pour cette conservation. Le tome 2 propose un programme d'actions chiffré pour le maintien de ce patrimoine naturel.

La présente note est un document de synthèse du Tome 1. Elle a pour but de n'aborder que les éléments conclusifs nécessaires à la bonne gestion du site Natura 2000. Elle est complétée par l'atlas cartographique et les fiches de présentation des habitats naturels et des espèces qui constituent la richesse du territoire. Il va de soi que le lecteur se référera avant tout aux tomes 1 et 2 dans leur intégralité pour des renseignements précis.

## LE SITE DES SOURCES ET TUF DU HAUT-VAR

CARTE DE LOCALISATION DU SITE NATURA 2000 FR9301618



## LE SITE DES SOURCES ET TUF DU HAUT-VAR

### FICHE D'IDENTITE

Natura 2000	Données géographiques	Acteurs
<p><b>Nom officiel</b> : « Sources et tufs du Haut-Var »</p> <p><b>Numéro</b> : FR9301618</p> <p><b>Statut DH</b> : ZSC (02/06/2010)</p>	<p><b>Superficie</b> : 5613 ha</p> <p><b>Localisation</b> : Var, PACA</p> <p><b>Nombre de communes</b> : 10</p> <p><b>Nombre d'habitants</b> : 15986 (INSEE, 2008)</p> <p><b>Densité</b> : 42 hab./km<sup>2</sup></p>	<p><b>Président du COPIL</b> : Michel Passebois (Adj. Mairie de Barjols, représentant SMPPV)</p> <p><b>Rapporteurs scientifiques CSRPN</b> : Marcel Barbero ; Claude Rousset</p> <p><b>Opérateur</b> : Syndicat Mixte du Pays de la Provence Verte</p> <p><b>Partenaires techniques</b> : Bio-Div ; CEN-PACA ; Maison Régionale de l'Eau ; Naturalia</p> <p><b>Partenaires opérationnels</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mairies (Aups, Barjols, Cotignac, Fox-A., Pontevès, Salernes, Sillans-la-C., Tavernes, Tourtour, Varages, Villecroze)</li> <li>• Communautés de communes : Provence d'Argens en Verdon, Comtés de Provence</li> <li>• Conseil général du Var</li> <li>• SIVOM du Haut-Var</li> <li>• Organismes forestiers : CRPF ; ONF ; Coopérative Provence-Forêts</li> <li>• Organismes agricoles : CDA83, Agribiovar, CERPAM, ADEVAR, FDSEA, CDJA</li> <li>• Organismes de pêche : ONEMA ; FDPPMA</li> <li>• Organisme de chasse : FDC83</li> <li>• Organismes tourisme &amp; loisirs : EPIC Provence Verte ; Visit-Var ; OT communaux ; GARS ; Fédérations sportives</li> </ul>

### UN CADRE ADMINISTRATIF COMPLEXE ET DANS L'INCERTITUDE

Communes	% site	Canton	Communauté de communes	Syndicats intercommunaux
Barjols	9,7%	Barjols	Provence d'Argens en Verdon	SMPPV
Pontevès	9,3%			
Varages	1,8%			
Fox-Amphoux	10,3%	Tavernes		
Tavernes	0,3%			
Cotignac	17,8%	Cotignac	Comtés de Provence	SMPPV ; SIVOM Haut-Var
Salernes	18,0%	Salernes	Aucune	SIVOM Haut-Var
Tourtour	12,3%			
Villecroze	5,4%			
Aups	1,4%	Aups		SIVOM Haut-Var ; PNR Verdon
Sillans-la-Cascade	13,7%	Tavernes		

## DOCUMENTS DE CADRAGE RELATIFS A L'URBANISME, AU PATRIMOINE NATUREL ET AUX SITES ET PAYSAGES

Documents et zonages	Description	Enjeux par rapport à Natura 2000
<b>SCoT Provence Verte</b>	<b>Concerne</b> : Barjols, Cotignac, Fox-A., Pontevès, Tavernes, Varages <b>Etat</b> : En cours de définition (objectif 2012)	Dans son document initial et la définition de sa « Trame Verte et Bleue », le SCoT Provence Verte définit le site des « Sources et tufs du Haut-Var » comme « cœur de nature » à préserver sur son territoire.
<b>Documents d'urbanisme locaux</b>	<b>Carte communale</b> : Fox-Amphoux <b>POS approuvé</b> : Aups, Tourtour, Varages <b>PLU approuvé</b> : Pontevès <b>PLU en cours</b> : Barjols, Cotignac, Salernes, Sillans-la-C., Villecroze	L'analyse des documents d'urbanisme fait état d'une relativement forte contrainte à l'urbanisation dans le périmètre du site, plus de 70% du site étant classé en zone N. Attirons toutefois l'attention sur les anciennes zones NB qui ont permis l'étalement de l'habitat diffus principalement sur les plaines agricoles en périphérie du site. Les communes de Salernes, Sillans et Tourtour présentent toutefois des zones réservées à l'urbanisation dans le site Natura 2000 mais cela reste faible en proportion (1%).
<b>Monuments et sites</b>	<b>Site classé</b> : Grottes de Villecroze (23/04/1924) <b>Sites inscrits</b> : Villages Cotignac, Sillans-la-Cascade, Tourtour, Cascade de Sillans.	Le site classé de Villecroze revêt, outre son intérêt patrimonial, un enjeu écologique important au vu des inventaires chiroptérologiques de 2011. Le site de la cascade de Sillans s'étend sur les 2 berges de la Bresque de l'amont à l'aval de la cascade.
<b>Espaces Naturels Sensibles</b>	Barjols : Vallon des Carmes Cotignac : Vallon Gai Salernes : Saint-Barthélémy Sillans-la-Cascade : Cascade	Le conseil général est le principal aménageur touristique du site des Sources et Tufs du Haut-Var. 3 de ses ENS sont en cours d'aménagement pour la gestion de la fréquentation touristique.
<b>ZNIEFF</b>	<b>Géologique</b> : Barjols <b>Type 2</b> : - Massif du Bessillon : Cotignac, Pontevès - Eau Salée et affluents : Barjols, Pontevès, Tavernes, Varages - Bresque et affluents : Aups, Salernes, Sillans, Tourtour, Villecroze - Plaine de Joncqueirole : Aups, Fox-A., Sillans-la-Cascade	Si elles ne sont pas toutes comprises dans leur intégralité dans la ZSC, elles sont à l'origine de la désignation du site. Ce sont les bases de référence de la connaissance scientifique sur le site des Sources et tufs du Haut-Var.
<b>Protection des captages d'eau</b>	12 sources captées pour l'alimentation en eau potable pour les communes sont situées sur le site Natura 2000. Ces captages ont fait l'objet de désignation en <b>servitudes d'utilité publique</b> par les communes concernées qui définissent ainsi des périmètres de protection autour de ces sources.	Sur ces périmètres les activités socio-économique sont interdites ou réglementée dans un souci de protection de la qualité des eaux potables. Elles vont donc plus loin et se supplantent aux enjeux Natura 2000.

## LA RICHESSE NATURELLE DES « SOURCES ET TUF DU HAUT-VAR »

### DES HABITATS HUMIDES TRES PARTICULIERS

L'abondance de sources karstiques, donnant une eau fraîche et oxygénée toute l'année en zone méditerranéenne, est une richesse naturelle importante apportée par ce site Natura 2000. Elle est à l'origine du développement d'habitats naturels très particuliers dont les plus représentatifs sont les groupements végétaux liés aux tufs ou ceux liés au cours d'eau basiques.

Ces rivières en tête de bassin versant de l'Argens abritent une faune aquatique de haute valeur patrimoniale. Elles peuvent notamment être considérées comme la réserve d'un pool génétique pur du Barbeau méridional (*Barbus meridionalis*) dont les populations de l'Argens sont soumises au risque d'hybridation avec le barbeau fluviatile (*Barbus fluitantis*). Les têtes de bassins sont aussi des zones de

refuge pour l'écrevisse à pattes blanches (*Austropotamobius pallipes*) qui connaît un grave déclin.

Sur la trame de ces cours d'eau se développent des milieux liés aux variations hydrologiques comme les ripisylves, les rares prairies humides ou encore de petites mares. Ces milieux, en plus de leur valeur patrimoniale intrinsèque, abritent bon nombre d'espèces dont plusieurs sont inscrites à l'annexe 2 comme l'Agrion de Mercure (*Coenagrion mercuriale*) ou la Cistude d'Europe (*Emys orbicularis*). Leur richesse en production d'espèces d'insectes aquatiques est une mâne importante pour la plupart des espèces de chauves-souris qui y trouvent aussi l'eau nécessaire à leur cycle de vie.

Habitats (cf. fiches habitats)	Localisation (cf. cartes)	Actions favorables
<b>Rivières, saulaie, prairies humides, tufs</b> 7220-1 ; 3260-6 ; 3260-2 ; 6420-4 ; 92A0-9 ; 92A0-6 ; 91B0 ; 3140-1 ; 3280-2	7 cours d'eau du site	Limitation de la pollution des eaux Mise en défens des zones à tufs, éviter le piétinement Entretenir les prairies par fauche ou pâturage extensif des prairies Maintenir l'état naturel des berges Maintenir la ripisylve (gestion différenciée) Maintenir des vieux arbres dans la ripisylve Eviter les pollutions diffuses ou directes
<b>Espèces (cf. fiches espèces)</b> M. Cappaccini, Barbeau méridional, Ecrevisse ; Blageon, Cistude, Agrion de Mercure 1092 ; 1138 ; 1316 ; 1131 ; 1220 ; 1044		

Enjeux de conservation : **Très Fort** ; **Fort** ; **Moyen à fort** ; **Faible**



Bryophytes



Rivière à tufs



Barbeau méridional



Ecrevisse à pattes blanches

## L'OMNIPRESENCE DES HABITATS FORESTIERS

De part sa configuration géomorphologique, le Haut-Var est largement occupé par les forêts qui appartiennent soit à la série du chêne vert, soit à la série du chêne pubescent. Les peuplements de chênes témoignent d'une occupation ancienne de la forêt tandis que les peuplements pionniers de pins attestent d'une reconquête de la forêt sur d'anciennes friches agricoles. Aujourd'hui les boisements sont omniprésents.

Cette couverture forestière est particulièrement favorable aux rivières à tufs, non seulement en intervenant de manière directe dans le processus de la carbonatogénèse, mais aussi en maintenant un ombrage qui limite le réchauffement des cours d'eau en période estivale. Au-delà de cette protection

naturelle, elles hébergent bon nombre d'espèce de chauves-souris qui y trouvent un terrain de chasse ou de repos particulièrement favorable.

Les peuplements de chênes les plus vieux sont les plus favorables à la biodiversité en permettant notamment le développement d'un cortège d'insectes xylophages dont deux des plus grands représentants : le Lucane cerf-volant (*Lucanus cervus*) et le Grand Capricorne (*Cerambyx cerdo*) sont protégés au titre de l'annexe 2 de la directive « habitats ». Là encore cette profusion d'insectes profite aux espèces de chauve-souris forestières dont le très rare Murin de Bechstein (*Myotis bechsteinii*) qui trouve ici l'un de ses derniers refuges.

Habitats (cf. fiches habitats)	Localisation (cf. cartes)	Actions favorables
<b>Ripisylve, Chênaies, pinèdes à Pin Mésogéen</b> <b>9340-1 ; 92A0-9 ; 92A0-6 ; 91B0 ; 9340-8 ; 9340-3 ; 9540-1.4</b>	Ensemble du site	Favoriser les peuplements de chêne Lutter contre les incendies Favoriser la diversité des essences forestières Favoriser le sylvopastoralisme et l'entretien du sous-bois Maintenir des peuplements matures
<b>Espèces (cf. fiches espèces)</b> <b>Rhinolophe euryale, M. Bechsein ; Minioptère, Vespertilion à oreilles échanquées, insectes saproxylophages</b> <b>1305 ; 1323 ; 1310 ; 1321 ; 1083 ; 1088</b>		

Enjeux de conservation : **Très Fort** ; **Fort** ; **Moyen à fort** ; **Faible**



Chêne vert mûre (Pontevès)



Pinède méditerranéenne (Cotignac)



Grand Capricorne



Lucane cerf-volant (femelle)

## LES SYSTEMES COLLINAIRES AGROFORESTIERS

Sur les sommets des collines, ou à la faveur du maintien par le sylvopastoralisme se développent des formations tout à fait originales. On trouve notamment sur le Gros Bessillon, mais aussi dans une localité de la plaine de Joncqueirole une formation à Genêt de Villars (*Genista villarsii*) caractéristique des montagnes de Haute Provence, cet habitat abrite une flore rare et spécialisée dont la Jurinée (*Jurinea humilis*), la Scabieuse à feuille de graminée (*Lomelosia graminifolia*) ou le Chou des rochers (*Brassica rependa saxatilis*). Des formations plus rases, que

constituent les pelouses à bulbeuses, offrent une floraison exceptionnelle d'Iris nain (*Iris lutescens*) ou encore de tulipes sauvages (*Tulipa sp.*).

Ces milieux sont particulièrement attrayants pour l'entomofaune comme certains papillons : l'azuré des orpins (*Scolantides orion*) ou le damier de la Succise (*Euphydryas aurinia*) ou encore les orthoptères (criquets, sauterelles, grillons) dont la très discrète magicienne dentelée (*Saga pedo*). Ce sont donc des terrains de chasse privilégiés pour les chauves souris semi-forestières comme les Petits et Grands Murins (*Myotis blythii*, *M. myotis*).

Habitats (cf. fiches habitats)	Localisation (cf. cartes)	Actions favorables
<b>Pelouses rases, landes hérisson, matorrals à Genévriers</b>	Gros Bessillon ; Domaine de Bresc	Maintenir les pratiques agricoles extensives Ne pas détruire l'habitat de lande hérisson par comblement ou dépôt de matériaux inertes Favoriser le pastoralisme
<b>4090-4 ; 6220-3 ; 6220-1 ; 6220-2 ; 5210-1 ; 5210-3</b>		
<b>Espèces (cf. fiches espèces)</b>		
<b>Petit/Grand Murins, Damier de la Succise</b>		
<b>1307 ; 1324 ; 1065</b>		

Enjeux de conservation : **Très Fort** ; **Fort** ; **Moyen à fort** ; **Faible**



Pelouses du Gros Bessillon



Lande hérisson de Fox-Amphoux



Damier de la Succise



Petit Murin

## LES FALAISES, GROTTES ET SYSTEMES KARSTIQUES

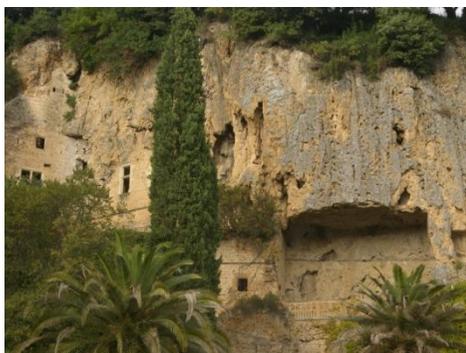
Le système karstique lié à la géologie du Haut-Var a développé un réseau très important de grottes, avens et tunnels qui est très propice à héberger les espèces dites cavernicoles. Les falaises que l'on trouve à la faveur d'une barre rocheuse comme sur le Gros Bessillon ou dans le vallon de Saint-Barthélémy ou formées par les anciennes accumulations de travertins (Cotignac, Villecroze, Sillans) sont elles aussi utilisées par certaines espèces dans les fissures ou cavités qui s'y trouvent.

Le Rhinolophe euryale (*Rhinolophus euryale*), une espèce de chauve-souris typiquement méditerranéenne et qui a pratiquement disparue de la région (seuls 3 secteurs du Var et des Alpes-Maritimes sont connus à l'heure actuelle), semble profiter du site des « sources et tufs du Haut-Var » où deux gîtes ont pu être localisés.

Le site abrite aussi l'une des plus grosses colonies pour le Var de mâles de Petit/Grand Murin (*Myotis blythii/myotis*) dont les effectifs proviennent très certainement du site Natura 2000 des Gorges de Chateaudouble.

Habitats (cf. fiches habitats)	Localisation (cf. cartes)	Actions favorables
<b>Végétation de falaise, grottes</b>	Les Carmes à Barjols / Falaise de Cotignac / Gros Bessillon / Gorges de Roquerousse à Sillans / Domaine de la Baume à Tourtour / Falaises de Villecroze / Saint-Barthélémy à Salernes / Plérimont	Eviter la surfréquentation des habitats
<b>8310 ; 8210-13 ; 8210-1 ; 8210-26 ; 8210-10</b>		
<b>Espèces (cf. fiches espèces)</b>		
<b>Rhinolophe euryale, Petit/Grand Murins, M. de Capaccini, Minioptère</b>		
<b>1305 ; 1307 ; 1324 ; 1316</b>		

Enjeux de conservation : **Très Fort** ; **Fort** ; **Moyen à fort** ; **Faible**



Tragodyte de Villecroze



Le tuf favorable aux gîtes diurnes



Grand Rhinolophe



Minioptère de Schreibers

## L'ABONDANCE DE PRAIRIES EXTENSIVES

Le maintien d'une activité pastorale extensive sur la zone du Haut-Var a permis de conserver des habitats particulièrement riches en espèces végétales et animales : les pelouses et prairies naturelles. Ce sont des formations où dominent les graminées et qui sont peu enrichies en engrais par les éleveurs qui les exploitent par la fauche ou le pacage des troupeaux. Elles recèlent une grande diversité de plantes qui sont butinées par un grand nombre d'insectes.

Ces milieux ouverts jouent un rôle important dans la conservation des espèces de l'annexe 2 de la directive habitat présente sur la ZSC : Petit et Grand Rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum/hipposideros*), Petit/Grand Murins (*Myotis blythii/myotis*), Cistude d'Europe (*Emys orbicularis*), Tortue d'Hermann (*Testudo hermanni*) ou encore le Damier de la Succise (*Euphydryas aurinia*).

Ces habitats sont fortement dépendants du maintien de l'agriculture et des pratiques extensives des exploitants.

Habitats (cf. fiches habitats)	Localisation (cf. cartes)	Actions favorables
<b>Prairies maigre ou sèches</b> <b>6510-2 ; 6210-b</b>	Gros Bessillon ; Sillans la Cascade	Maintenir les pratiques agricoles extensives Favoriser la fauche tardive Eviter l'usage d'insecticides / traitements à l'Ivermectine
<b>Espèces (cf. fiches espèces)</b> Petit/Grand Rhinolophe, Petit/Grand Murins, Agrion de Mercure, Damier de la Succise, Cistude d'Europe, Tortue d'Hermann <b>1304 ; 1303 ; 1307 ; 1324 ; 1220 ; 1217 ; 1044 ; 1065 ;</b>		

Enjeux de conservation : **Très Fort** ; **Fort** ; **Moyen à fort** ; **Faible**



Des prairies maigres bien conservées  
Sillans-la-Cascade



Plaine agricole  
à Fox-Amphoux



Cistude d'Europe



Agrion de Mercure

## UN RESEAU DE GITES A CHIROPTERES

Au-delà des cavités naturelles liées au réseau karstique, le site des « sources et tufs du Haut-Var » recèle d'un grand nombre de gîtes artificiels. L'occupation historique très répandue de l'agriculture fournit aujourd'hui un grand nombre de petits bâtiments favorables à l'accueil de chauve-souris. Les tunnels, habitats troglodytes et autres bâtiments s'intègrent dans ce réseau qui permet d'accueillir plusieurs espèces en transit ou en chasse.

Sur le site Natura 2000, quatre gîtes en bâtiments hébergent de belles colonies, principalement de Petit et Grand Rhinolophe (*Rhinolophus*

*hipposideros/ferrumequinum*). L'un de ces gîtes abrite jusqu'à sept espèces différentes.

Ces gîtes peuvent être menacés soit parce que les chauves-souris occasionnent une gêne aux propriétaires ayant encore l'usage du bâtiment, soit par leur détérioration liée à leur abandon ou réfection soit encore par destruction pour l'aménagement résidentiel.

Habitats (cf. fiches habitats)	Localisation (cf. cartes)	Actions favorables
<b>Petit patrimoine bâti</b>	Troglodytes de Villecroze / Souterrain de Barjols / Les Carmes / Domaine de Bresc / Donine / Florièye / Sainte-Catherine	Maintenir le réseau de gîte en évitant la détérioration du petit bâti agricole Eviter le traitement insecticide des charpentes
<b>Espèces (cf. fiches espèces)</b>		
<b>Grand Rhinolophe ; Petit Rhinolophe.</b>		
<b>1304 ; 1303</b>		

Enjeux de conservation : **Très Fort** ; **Fort** ; **Moyen à fort** ; **Faible**



Cave d'une ruine à Pontevès abritant 7 espèces de chauves-souris



L'une des colonies de Petit Rhinolophe à Fox-Amphoux



Petit Rhinolophe



Grand Rhinolophe

## LES OPPORTUNITES ET CONTRAINTES SOCIO-ECONOMIQUES DU TERRITOIRE

### UNE GESTION FORESTIERE PRIVEE A HARMONISER

**Statuts juridiques / Interlocuteurs :** Propriétaires privés / CRPF / ONF / Syndicat des propriétaires forestiers / Coopérative Provence Forêt / Comté de Provence (CC) / Provence d'Argens en Verdon (CC) / SIVOM du Haut-Var

**Etat de la propriété forestière :** 85% de forêt privée (837 propriétaires) ; 31 propriétés > 25ha ; 6 PSG en cours ; 2 forêts communales soumises au régime forestier ; 4 ENS.

Gestion forestière	Diagnostic synthétique	Localisation sur la zone d'étude	Intérêts	Risques / Menaces	Débouchés
<b>Taillis de chêne</b>	Les chênaies sont caractéristiques du territoire étudié. Les deux séries du chêne vert et du chêne pubescent se côtoient à la faveur des conditions pédoclimatiques. Elles constituent une ressource d'appoint non négligeable pour les agriculteurs du site. Le traitement privilégié est celui du taillis dont le CBPS prévoit une rotation de 40-60 ans. On notera toutefois que peu de propriétaires bénéficient d'un PSG ou autre document de gestion durable.	Vallon du ruisseau de Varages / Nord du Bessillon / Cabrete à Fox / Tourtour	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Habitats communautaires</li> <li>▶ Grande richesse en biodiversité (peuplement matures)</li> </ul>	▶ Incendies	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Bois bûche</li> <li>▶ Coopératives, vendeurs, usage personnel</li> </ul>
<b>Autres feuillus</b>	Le site Natura 2000 possède quelques peuplements sporadiques de feuillus divers principalement autour des rivières du site. Ce sont des ripisylves principalement constituée de frênaies.	Plaine de Joncqueirole à Fox-Amphoux	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Faibles</li> <li>▶ Possibilité de gîtes pour chiroptères (arbres creux)</li> </ul>	▶ Incendies	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Valorisation inconnue</li> <li>▶ Coopératives, vendeurs, usage personnel</li> </ul>
<b>Futaie résineuse</b>	Avec une très large répartition sur le site c'est le peuplement majoritaire. Il est principalement constitué de pin Mésogéen et pin d'Alep avec sporadiquement la présence d'autres essences. On la trouve souvent en mélange avec un taillis de chêne. Les pins sont exploités en futaie pour la trituration papier.	Ensemble du site Natura 2000	▶ Valorisation économique	▶ Incendies	▶ Trituration
<b>Peupleraie</b>	Deux peupleraies ont été plantées sur le site Natura 2000. Du fait de leur peu d'entretien elles ne paraissent pas avoir de grand intérêt sylvicole.	Campagne du Lion à Salernes / Les Molières à Tourtour	▶ Zones de gîte pour chiroptères (si sénescence)	▶ ?	▶ ?

Gestion forestière	Diagnostic synthétique	Localisation sur la zone d'étude	Intérêts	Risques / Menaces	Débouchés
<b>DFCI</b>	En plus de l'arrêté préfectoral désignant les zones de débroussaillage obligatoire, une gestion à l'échelle du massif est portée par les collectivités locales autour de 3 PIDAF. Les principales actions sont l'aménagement ou la requalification des pistes de DFCI	Pré Servi à Barjols / Gros Bessillon / Colle longue à Cotignac / Les Quitranières à Sillans	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Protection des massifs forestiers</li> <li>▶ Augmentation de l'effet lisières</li> <li>▶ Création de milieux ouverts</li> <li>▶ Appui à la desserte forestière</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Augmentation de la pénétration des forêts par les engins motorisés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ sans</li> </ul>

### UNE AGRICULTURE EXTENSIVE PRINCIPALEMENT TOURNEE VERS L'ELEVAGE A SOUTENIR

Statuts juridiques et interlocuteurs : Propriétaires et exploitants privés / DDTM / Chambre d'Agriculture du Var / Agribiovar / CERPAM / ADEVAR / FDSEA / CDJA / SAFER

Culture	Diagnostic synthétique	Localisation sur la zone d'étude	Intérêts	Risques / Menaces	Débouchés
<b>Elevage / Fourrage</b>	Tourné essentiellement vers l'élevage ovin et, dans une moindre mesure, caprin. C'est une activité agricole traditionnelle dans ce secteur du Var et la principale du site Natura 2000. Elle est en difficulté notamment en termes de structuration de sa filière (éloignement des abattoirs et salles de coupe), de débouchés économiques ou de reprise ou implantation d'exploitations (coût du foncier).	Sainte Magdelaine à Barjols / Plaine de Jonqueirole à Fox / Plaine du Vignal à Sillans / Vallon de Florièye à Tourtour	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Lutte contre les feux de forêts</li> <li>▶ Maintien d'habitats naturels</li> <li>▶ Maintien d'un tissu agro-économique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Pression foncière : coûts des pâtures et zones de transhumance (conflits d'usage)</li> <li>▶ Manque de rentabilité (viande)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Lait : vente en circuits courts</li> <li>▶ Viande : abattoirs régionaux (Digne)</li> </ul>

Culture	Diagnostic synthétique	Localisation sur la zone d'étude	Intérêts	Risques / Menaces	Débouchés
<b>Oléiculture</b>	Le Haut-Var se situe en limite Nord de la répartition de l'olivier. Les conditions climatiques rendent sa culture très sensible au gel. Cela a abouti à la sélection de variétés dont le cycle de développement est restreint. Les oliveraies sont donc cantonnées aux versants sud-ouest sur les sols drainants et souvent en restanques. Cette activité traditionnelle est en déclin faute d'une bonne valorisation. Elle est essentiellement pratiquée par des petits producteurs et souvent pour leur consommation personnelle	Plaine de l'Eau Salée à Barjols / St Joseph à Cotignac / Plaine de Joncqueirole à Fox / Les Rescassoles à Sillans / Salernes / Villecroze / Château de Taurenne	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Intérêt touristique et paysager</li> <li>▶ Entretien de restanque</li> <li>▶ Maintien d'habitats naturels (strate herbacée)</li> <li>▶ Pare-feu</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Faible rentabilité</li> <li>▶ Enfrichement (abandon)</li> <li>▶ Pression foncière</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Marque « huile de France »</li> <li>▶ Coopératives oléicole</li> <li>▶ Vente directe</li> </ul>
<b>Céréaliculture</b>	La céréaliculture, surtout la culture du blé dur, est aussi une pratique traditionnelle. Elle se cantonne sur les meilleures terres. Sur le site Natura 2000 elle se trouve quasi-exclusivement sur la plaine de Joncqueirole dont le plus gros producteur est labellisé « Bio »	Plaine de Joncqueirole à Fox-Amphoux	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Maintien d'un tissu agro-économique</li> <li>▶ Complément à l'élevage</li> <li>▶ Zone de chasse pour chiroptères</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Faible rentabilité</li> <li>▶ Intensification des pratiques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶</li> </ul>
<b>Viticulture</b>	C'est l'une des activités agricole les plus rentables du fait de la bonne valorisation en AOC.	Qt des Plaines à Cotinac / La Donine à Barjols	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Maintien de terres agricoles</li> <li>▶ Zones de chasse potentielle pour les chiroptères</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Pression foncière</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ AOC (2)</li> <li>▶ Coopératives viticoles</li> </ul>
<b>Trufficulture</b>	Le marché de la truffe à Aups est particulièrement renommé. C'est une culture traditionnelle très discrète sur la partie nord-est de la zone d'étude	Tourtour	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Entretien et valorisation des chênaies mûres</li> <li>▶ Forte valeur patrimoniale</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Pression foncière</li> <li>▶ Vol des récoltes</li> <li>▶ Déterioration par le sanglier</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Vente directe</li> </ul>
<b>Maraîchage</b>	Le maraîchage est peu représenté sur le site Natura 2000 (1 seule exploitation « bio » connue).	Beauveset à Tourtour	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Diversification agricole</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Pression foncière</li> <li>▶ Rentabilité moyenne</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Vente directe</li> </ul>

## LE DECLIN DES INDUSTRIES MANUFACTURIERE, L'ESSOR DES NOUVELLES ENERGIES

Pratique	Diagnostic synthétique	Localisation sur la zone d'étude	Intérêts	Risques / Menaces	Débouchés
<b>Manufactures (faïence, tanneries)</b>	Principale activité économique du site au 20 <sup>ème</sup> siècle, l'industrie manufacturière est en forte régression depuis les années 1980. Seule une usine de tommettes est incluse dans le site Natura 2000. La plupart des industries actives étant concentrée dans la zone industrielle de Salernes au sud-est.	Ancienne tannerie sur Barjols / Une fabrique de tommettes sur Salernes	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Activité patrimoniale forte du territoire</li> <li>▶ Rayonnement régional à international</li> </ul>	▶ Déclin de l'activité industrielle	▶ Export (tommette)
<b>Mines et carrière</b>	Plusieurs carrières sont situées à proximité du territoire. Un projet concerne le site sur la commune de Tourtour. Les anciennes mines de Bauxite sont situées en dehors de la ZSC, par contre plusieurs anciennes mines de Gypse sont notées sur Barjols et Varages dans le site Natura 2000	Un projet de carrière sur Tourtour / Ancienne mine de Gypse sur Barjols et Varages	▶ Zone de gîte potentiel pour certaines espèces de chiroptères	▶	▶ Vente de granulat
<b>Zone d'activité économique</b>	Les anciennes tanneries du vallon des Carmes sont aujourd'hui réemployées en zone de petits commerces elles constituent un enjeu fort pour le développement économique de la commune de Barjols, identifié à l'échelle du SCoT. La zone industrielle de la Grande Vigne de Salernes connaît un essor lent, c'est aussi un secteur à enjeux identifié par le PLU de la commune.	Vallon des Carmes à Barjols / La Grande Vigne à Salernes	▶ Développement économique du territoire	▶	▶ Produits commerciaux
<b>Hydroélectricité</b>	Une microcentrale est située sur le Fauvéry. Elle réemploie des conduites utilisées à l'origine par les tanneries du vallon des Carmes de Barjols. Le Conseil Général est en pourparlers avec le propriétaire pour intégrer l'usine à son ENS.	Vallon des Carmes à Barjols	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Mémoire du site</li> <li>▶ Valorisation économique</li> <li>▶ Contribution aux énergies renouvelables</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Non respect du débit d'étiage du cours d'eau</li> <li>▶ Assèchement temporaire d'habitats naturels</li> </ul>	▶ Vente de l'électricité à EDF
<b>Centrales solaires</b>	Aucune recensée sur le site. 2 projets en cours sur les communes de Fox-Amphoux et Cotignac à proximité de la ZSC.	2 projets à proximité du site (Fox-A., Cotignac)	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Valorisation économique</li> <li>▶ Contribution aux énergies renouvelables</li> </ul>	▶ Destruction possible d'habitats naturels	▶ Vente de l'électricité à EDF

## LA CHASSE ET LA PECHE BIEN PRESENTES SUR LE TERRITOIRE

Statuts juridiques et interlocuteurs : FDC / ACCA / Chasses Privées (x2) / FDPMA / AAPPMA / Société de Pêche

Pratique	Diagnostic synthétique	Localisation sur la zone d'étude	Intérêts	Risques / Menaces
<b>Chasse et gestion cynégétique</b>	On constate sur le site une grosse propension à la chasse au sanglier, gibier omniprésent sur ce secteur car favorisé par de grands ensembles forestier. La chasse au petit gibier et gibier de passage privilégie les secteurs agricoles ou de garrigue.	Ensemble des massifs forestiers	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Fort intérêt socio-culturel</li> <li>▶ Veille sur les massifs</li> <li>▶ Maintien d'emblavures</li> <li>▶ Contribution à la régulation du sanglier</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Surpopulation de sangliers (agrainage)</li> <li>▶ Perte d'adhérents</li> </ul>
<b>Pêche et gestion halieutique</b>	Tous les cours d'eau du site Natura 2000 sont classés en première catégorie piscicole (zone à truite). La plupart sont en tête de bassin versant et sont donc utilisés pour l'alevinage. Seule la Bresque et la Floriène sont alevinée en Truite fario. Dans les autres cours d'eau, la truite arc-en-ciel est privilégiée.	Eau Salée à Barjols / Bresque de Sillans à Salernes	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Fort intérêt socio-culturel</li> <li>▶ Veille sur les cours d'eau</li> <li>▶ Gestion des espèces piscicole</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Pollution des cours d'eau</li> <li>▶ Braconnage d'Ecrevisse à pieds blancs</li> <li>▶ Surfréquentation / piétinement des frayères</li> </ul>

## UN TOURISME ORIENTE VERS LE PATRIMOINE CULTUREL ET NATUREL

Statut juridique et interlocuteurs : Offices de tourisme ; Comités départementaux des fédérations sportives ; associations ; particuliers

Pratique	Diagnostic synthétique	Localisation sur la zone d'étude	Intérêts	Risques / Menaces
<b>Tourisme culturel</b>	Le tourisme est très présent sur le territoire. Les principaux facteurs d'attraction sont le climat et la qualité culturelle et culturelle. Les villages absorbent donc une grande part de la fréquentation par leurs équipements (musées, commerces, festivités). Au vu de l'offre d'hébergement on peu estimer autour de 20 000 visiteurs / jours en période estivale sur les onze communes.	Villages	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Développement économique</li> <li>▶ Valorisation du territoire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ La crise économique se répercute sur les modes de consommation touristique</li> </ul>

Pratique	Diagnostic synthétique	Localisation sur la zone d'étude	Intérêts	Risques / Menaces
<b>Agrotourisme</b>	Quelques exploitants agricoles ont choisi de diversifier leurs activités en évoluant vers des activités touristiques variées : hébergement, restauration, chasse privées, etc.	Barjols / Fox. A. / Tourtour	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Développement économique</li> <li>▶ Valorisation du territoire</li> <li>▶ Diversification agricole</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Déclin agricole</li> </ul>
<b>Balades / Randonnées / Géocaching</b>	Le développement de la petite randonnée semble correspondre aux attentes du public touristique. Peu d'aménagement sont à l'heure actuelle en place sur le site Natura 2000, principalement en raison de la gestion difficile du foncier. A défaut une pratique de randonnée « non officielle » ou du Geocaching se développe via les nouveaux moyens technologiques (Internet, GPS). Ceci ne va pas sans générer certains conflits d'usage.	3 sentiers officiels Zones prisées : 4 ENS, Gros Bessillon, Bresque	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Activité socio-culturelle qui touche beaucoup de personnes</li> <li>▶ Valorisation du territoire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Surfréquentation localisée</li> <li>▶ Conflits d'usages (surtout en situation « non officielle »)</li> <li>▶ Pollutions et dégradations</li> </ul>
<b>Randonnées équestres</b>	Malgré la bonne représentation de centres équestres sur l'ensemble du territoire, le site ne semble pas avoir une attraction très forte pour le cavaliers qui lui préfère la zone du Verdon plus au nord. Quelques cavaliers locaux utilisent toutefois les pistes forestières pour leurs randonnées.	Barjols / Cotignac / Sillans / Tourtour	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Contribution à l'économie locale</li> <li>▶ Valorisation du territoire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶</li> </ul>
<b>VTT</b>	Comme pour les cavaliers, les VTTistes quoi que présents sur le site ne le fréquente pas d'une manière importante. Les autres massifs à proximité semblent être plus attractifs	Barjols / Cotignac / Sillans / Salernes / Tourtour	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Valorisation du territoire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶</li> </ul>
<b>Loisirs motorisés</b>	On note sur Salernes la présence ancienne de 2 zones aménagées l'une pour la pratique du buggy, l'autre comme terrain de cross pour moto. Indépendamment la fréquentation illégale par les quads des massifs forestiers est mal ressentie au niveau local sans qu'aucune donnée ne nous permette de juger du niveau de fréquentation.	Barjols / Salernes / Gros Bessillon	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Loisir local</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Conflits d'usage</li> </ul>
<b>Baignade</b>	La baignade est particulièrement présente sur le site Natura 2000 du fait de la qualité paysagère de ses cours d'eau et des formations de vasques. Elle se concentre néanmoins sur les ENS de Sillans (interdiction non respectée) et de Barjols ainsi que sur la baignade aménagée par la commune de Salernes sur la Bresque.	La Muye à Salernes / ENS des Carmes / ENS de Sillans	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Attractivité touristique et de loisir du territoire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Destruction possible d'habitats aquatiques (pratique non cadrée)</li> </ul>

Pratique	Diagnostic synthétique	Localisation sur la zone d'étude	Intérêts	Risques / Menaces
<b>Spéléologie</b>	La spéléologie est peu pratiquée sur l'ensemble des grottes et avens du site. Seul 3 secteurs semblent régulièrement attirer des spéléologues. Ceux-ci sont principalement affiliés à une association d'Ampus.	Aven Plérimont / Aven de la Salle Blanche / Faille Jean-Pierre	▶ Développement des connaissances géologiques, préhistorique, naturelles sur les milieux souterrains	▶ Surfréquentation de grottes (non avéré pour l'instant sur le site)
<b>Ball-trap</b>	Près du site de Saint-Barthélémy une association de ball-trap réunit chaque dimanche hors période de chasse une vingtaine de tireurs. Elle organise jusqu'à 3 concours par an qui peuvent réunir 80 personnes sur une journée	ENS Saint-Barthélémy	▶ Loisir local	▶ Conflits d'usage
<b>Aéro-modélisme</b>	Une association aéromodéliste entretient une piste d'envol sur l'ENS de Saint-Barthélémy. L'usage actuel du site n'est pas en accord avec la politique ENS du Conseil Général : engins motorisés, organisation de barbecue, installation anarchique de mobilier	ENS Saint-Barthélémy	▶ Loisir local	▶ Conflits d'usage ▶ Pollutions diverses
<b>Escalade</b>	Elle peut être considérée comme anecdotique sur le site, uniquement pratiquée par quelques grimpeurs hors cadre associatif et/ou conventionnel	Gros Bessillon	▶ Faible	▶ Faibles
<b>Vol de pente</b>	Comme l'escalade le vol de pente est pratiqué de manière anecdotique sur le site Natura 2000	Gros Bessillon	▶ Faible	▶ Faibles
<b>Course d'orientation</b>	2 parcours permanents sont installés sur la commune de Tourtour, mais aucune course annuelle n'est répertoriée sur le site	Tourtour	▶ Faible	▶ Faibles

## UNE URBANISATION A MAITRISER

Pratique	Diagnostic synthétique	Localisation sur la zone d'étude	Intérêts	Risques / Menaces
<b>L'étalement urbain</b>	Profitant d'un large classement en zone NB des anciens POS ainsi que du déclin de l'activité agricole, l'habitat diffus s'est largement développé sur la plupart des communes.	Barjols / Cotignac / Sillans / Salernes / Villecroze / Tourtour	▶	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Augmentation du risque incendies</li> <li>▶ Difficulté de l'équipement urbain</li> <li>▶ Augmentation des risques de pollution des eaux</li> </ul>
<b>Assainissement</b>	Les stations d'épuration communales sont pour la plupart en surcapacité ou en dysfonctionnement. Plusieurs projets sont en cours à l'heure actuelle : Barjols, Pontevès, Sillans. L'assainissement non collectif semble lui aussi défaillant malgré les efforts des collectivités.	8 STEP : Aups, Barjols, Cotignac, <b>Fox-A., Pontevès, Salernes, Sillans, Varages</b> <b>En gras</b> : celles à l'amont des cours d'eau du site ou dans le site.	▶ Equipement urbain indispensable	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Dysfonctionnements</li> <li>▶ Déversements illégaux des produits de vidange en milieux naturels</li> </ul>
<b>Prélèvements d'eau</b>	Indépendamment des captages d'eau potable pour l'alimentation des communes, il est à noter une forte présence de canaux d'irrigation. Historiquement aménagés pour l'agriculture, ces canaux sont aujourd'hui entretenus par les ASA ou ASL de propriétaires riverains.	Cotignac / Salernes / Sillans / Varages / Villecroze	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Forte valeur patrimoniale</li> <li>▶ Habitat d'espèce (Agrion de Mercure, Cistude)</li> </ul>	▶ Manque d'entretien
<b>Gestion des déchets</b>	Une déchetterie est mentionnée sur la commune de Salernes sur une ancienne décharge ayant comblé un vallon le long de la D31. Elle est en projet de rénovation.	Salernes	▶ Equipement urbain indispensable	▶ Manque de CET sur le Var (arrivée à terme du Balençan)

## LES OBJECTIFS DE LA CONSERVATION DU PATRIMOINE NATUREL

Priorité	N°	Objectifs de conservation	Justification	Principes de conservation	Habitats communautaires	Espèces communautaires	Activités concernées
OBJECTIFS TRANSVERSAUX							
1	Objectif 1	Maintenir une hydrologie la plus naturelle possible	La plupart des espèces de la flore et de la faune patrimoniale sont liées à l'hydrologie particulière des cours d'eau du Haut-Var <i>i.e.</i> une alimentation permanente en eau fraîche et oxygénée. Face aux incertitudes climatiques et à l'augmentation des besoins en eau pour l'alimentation des populations humaines, le fonctionnement de ces milieux est soumis à de plus en plus de contraintes ce qui rend précaire la conservation de leur biodiversité.	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Limiter les prélèvements d'eau excessifs pour éviter l'assèchement de certains tronçons et toute modification du régime hydraulique.</li> <li>▶ Eviter la rectification, le recalibrage, l'artificialisation des berges,....</li> <li>▶ Certains seuils aujourd'hui inusités peuvent aussi être enlevés pour redonner leur espace de liberté aux rivières.</li> </ul>	7220* 3260 3280 6430 3140	1044 1092 1131 1138 1220 1316	Urbanisme Agriculture Industries Gestion des rivières
1	Objectif 2	Lutter contre les sources de dégradation des eaux	La qualité des eaux est fondamentale pour la conservation de la richesse biologique des cours d'eaux concernés. Sur le site les principales sources de pollution identifiées proviennent des dysfonctionnements des stations d'épuration des eaux usées. Mais les risques de pollutions ponctuelles sont aussi importants comme le prouve l'ancienne pollution du Fauvéry (2001). D'autre part, les petits cours d'eau du site sont rarement pris en compte dans les plans de gestion des milieux ripicoles, il conviendrait des les y intégrer ainsi qu'aux différents réseaux de suivis de la qualité dans le cadre de la DCE.	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Contrôler les pollutions urbaines</li> <li>▶ Prévenir les risques de pollutions ponctuelles</li> <li>▶ Promouvoir les pratiques respectueuses (limitation de l'usage d'engrais agricoles ou privés, gestion des SPANC, non vidange de piscine, etc.)</li> </ul>	7220* 3260 3280 6430 3140	1044 1092 1131 1138 1220 1316	Urbanisme Agriculture Industries Gestion des rivières
1	Objectif 3	Maintenir les ripisylves et en améliorer la richesse biologique	Les ripisylves sont des formations originales en zone méditerranéenne. En plus de leur valeur biologique intrinsèque par les espèces qu'elles hébergent, elles ont un rôle écologique majeur pour le fonctionnement des cours d'eau : effet thermique lié à l'ombrage, diffusion de la force érosive de l'eau et maintien des berges, autoépuration des rivières, <i>etc.</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Laisser évoluer les peuplements en maturation et maintenir des arbres réservoirs de biodiversité</li> <li>▶ Contrôler le développement d'espèces végétales exotiques potentiellement envahissantes (robinier faux-acacia, bambou, troène luisant,...)</li> <li>▶ Eviter autant que possible l'intervention dans la strate arborée.</li> </ul>	7220* 3260 3280 92A0	13XX	Urbanisme Agriculture Gestion forestière Gestion des rivières

Priorité	N°	Objectifs de conservation	Justification	Principes de conservation	Habitats communautaires	Espèces communautaires	Activités concernées
1	Objectif 4	Conserver la surface forestière actuelle et en améliorer la biodiversité	La couverture forestière de la ZSC, en mosaïque avec les surfaces agropastorales, est à la base de son originalité. Elle assure en outre une protection hydrothermique des cours d'eau. Cependant le manque de maturité écologique des peuplements induits une biodiversité modérée sur de grandes surfaces. La richesse du site peut être améliorée.	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Garantir la gestion durable des forêts</li> <li>▶ Favoriser l'évolution des pinèdes de pins d'Alep vers des peuplements de chênaies</li> <li>▶ Préserver les peuplements les plus âgés et les plus fonctionnels du site (Ripsisylves et Yeuseraies mâtures)</li> <li>▶ Etablir un réseau d'îlots de vieillissement dans les chênaies</li> <li>▶ Lutter contre les dégradations (destructions, incendies,...)</li> </ul>	92A0 9340 9540	1083 1088 13XX	Urbanisme Gestion forestière
3	Objectif 5	Maitriser les dégradations des habitats causés par la surfréquentation touristique	La fréquentation touristique en milieu naturel est encore peu répandue sur l'ensemble du site Natura 2000. Toutefois elle est ponctuellement forte à très forte (sur les 4 ENS). Or, plusieurs habitats d'intérêt communautaire, ainsi que les espèces cavernicoles de chiroptères sont sensibles à une forte fréquentation. C'est le cas des habitats de tufs, dont le piétinement détruit le socle carbonaté, des végétations de falaises dont le système racinaire est très superficiel et résiste peu à l'arrachage (escalade) ou encore des grottes à chauve-souris qui nécessitent une certaine tranquillité durant les périodes de gîtes.	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Favoriser les aménagements de canalisation de la fréquentation (zones très fréquentées)</li> <li>▶ Eviter l'aménagement de sites sensibles non encore fréquentés (falaises, grottes)</li> <li>▶ Prendre en compte les périodes de sensibilité des chiroptères pour la fréquentation touristique de grottes (ENS des Carmes, Grottes de Villecroze,...)</li> </ul>	7220* 3260 6430 8210 8210	13XX	Tourisme Loisirs de nature
3	Objectif 6	Lutter contre le déversement ou l'implantation d'espèces exotiques envahissantes	Sur le site, en situation périurbaine, plusieurs espèces exotiques ont été notées en milieux naturels certaines peuvent avoir une dynamique envahissante pouvant mettre en péril la conservation des espèces patrimoniales.	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Limiter l'introduction d'espèces potentiellement envahissantes</li> <li>▶ Repérer voire supprimer les noyaux d'invasion</li> <li>▶ Dans le cas d'une colonisation d'ores et déjà établie et où le retour semble inévitable, il sera nécessaire de limiter la dynamique colonisatrice.</li> </ul>	7220* 6430 92A0	1092 1220	

Priorité	N°	Objectifs de conservation	Justification	Principes de conservation	Habitats communautaires	Espèces communautaires	Activités concernées
<b>OBJECTIFS CONCERNANT LES HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE</b>							
1	Objectif 7	Protéger les habitats humides, leur hétérogénéité et leur biodiversité  <b>Objectifs complémentaires : 1/2/3/5/6</b>	Les habitats humides sont rares et localisés sur la ZSC. Ils revêtent l'essentiel de l'originalité du site. Dans un contexte méditerranéen où la sécheresse estivale est de mise, ils ont une importance capitale pour de nombreuses espèces. Leur rôle écologique et fonctionnel est très souvent dépendant du complexe d'habitats dont ils font partie et qui associent les rivières basses proprement dites avec les zones plus ou moins inondables représentées par les prairies humides, les forêts riveraines ou encore l'habitat très particulier de frênaie thermophile.	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Eviter le comblement des mares à characées</li> <li>▶ Eviter les arasements de fourrés de saules ou des frênaies thermophiles</li> <li>▶ Eviter les destructions par aménagement des habitats concernés</li> <li>▶ Maintenir ou restaurer l'entretien extensif des prairies herbacées</li> </ul>	7220* 3260 3280 6430 3140 6420 91B0 92A0	1044 1092 1133 1138 1220 13XX	Urbanisme Agriculture Gestion forestière Gestion des rivières
1	Objectif 8	Conserver la naturalité des systèmes agro-pastoraux et améliorer leur biodiversité	Le site des « Sources et tufs du Haut-Var » bénéficie d'une bonne représentation d'habitats agro-pastoraux semi-naturels. Plusieurs d'entre eux revêtent un intérêt communautaire. Ils sont aussi indispensables en tant que territoires de chasse pour bon nombre de chiroptères dont plusieurs d'intérêt communautaire comme le Grand Murin qui a été observé en chasse sur les prairies de Fox-Amphoux ou les Rhinolophes présents sur l'ensemble du site. Ces habitats bénéficient d'une gestion extensive par l'agriculture ce qui en permet une relativement bonne conservation. Certains secteurs comme sur le Gros Bessillon sont délaissés et connaissent une dynamique d'embroussaillage qui serait à limiter.	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Assurer la pérennité des habitats et leur intégrité (structure et cortège)</li> <li>▶ Maintenir la gestion extensive</li> <li>▶ Préserver les stations d'espèces rares (<i>Jurinea humilis</i>, <i>Lomelosia graminifolia</i>,...)</li> <li>▶ Gagner en surface par conversion de prairies artificielles en pelouses ou prairies semi-naturelle</li> </ul>	4090 5210 6210 6220 6420 6510	1044 1065 13XX	Urbanisme Agriculture
2	Objectif 9	Restaurer les habitats à très fort enjeu dégradés	2 habitats à très fort enjeu de conservation sur le site présentent des états de dégradation : la zone humide des Moulières à Tourtour et une petite zone de lande hérissée à Genêt de Villars sur le domaine de Besc. Ces deux habitats méritent un effort de restauration.	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Recouvrer l'état le plus naturel possible sur ces deux secteurs en fonction des opportunités socio-économiques.</li> </ul>	4090 6430		Agriculture

Priorité	N°	Objectifs de conservation	Justification	Principes de conservation	Habitats communautaires	Espèces communautaires	Activités concernées
<b>OBJECTIFS CONCERNANT LES ESPECES ET LEURS HABITATS</b>							
1	Objectif 10	Garantir la pérennité des gîtes à chiroptères connus	La conservation de l'habitat des grottes permet de favoriser les gîtes d'hibernation, de transit, gîtes automnaux et de repos diurne et nocturne des chauves-souris. Elle vise à préserver toute la tranquillité nécessaire aux chiroptères tout en maintenant les accès et les conditions d'hygrométrie et de température propices aux chauves-souris.	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Maintenir leur accessibilité</li> <li>▶ Maintenir la qualité d'accueil</li> <li>▶ Maintenir la tranquillité en période sensible</li> <li>▶ Eviter leur dégradation</li> </ul>	8310	13XX	Urbanisme Tourisme Loisirs de nature
1	Objectif 11	Préserver le biotope des espèces piscicoles patrimoniales  <b>Objectifs complémentaires : 1/2/6</b>	Le site constitue un réservoir biologique important notamment pour le Barbeau méridional à l'échelle du bassin versant de l'Argens. Les biotopes ripicoles sont relativement bien conservés. Leur cloisonnement naturel les rend cependant très sensible à toute altération.	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Eviter toute modification de l'habitat,</li> <li>▶ Prendre des mesures de conservation pour le Barbeau méridional : adapter les procédures de travaux à risques.</li> </ul>	3260	1092 1131 1138	Gestion des rivières
2	Objectif 12	Renforcer la qualité d'accueil des zones d'alimentation des chiroptères  <b>Objectifs complémentaires : 4/8</b>	Le site présente de nombreux espaces ouverts à semi-ouverts qui servent entre autre de zones d'alimentation pour de nombreuses espèces de chiroptères d'intérêt communautaire en provenance soit du site lui-même soit de sites Natura 2000 voisins. La gestion relativement extensive de ces secteurs leur est particulièrement favorable. Une amélioration de la productivité est néanmoins possible.	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Limiter l'usage de pesticides,</li> <li>▶ Maitriser les pollutions lumineuses,</li> <li>▶ Maintenir des zones d'enherbement permanentes y compris en zone agricole.</li> </ul>	6220 6420 6510 6210	13XX	Agriculture
2	Objectif 13	Assurer les continuités piscicoles (hors obstacles naturels)	Les rivières concernées par la ZSC, de par leur nature sont relativement cloisonnées par les seuils et cascades de tufs. Néanmoins certains seuils artificiels sont notés dans les cours d'eau et semblent à l'heure actuelle inutilisés, il convient donc d'en étudier leur intérêt et à défaut d'en envisager la suppression ou l'aménagement afin de rendre au cours d'eau un écoulement plus naturel.	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ 4 seuils artificiels sont concernés à l'Aval du Vallon Gai de Cotignac, dans les gorges de Roquerousse à Sillans (x2) et sur la Brague à Salernes. Le DOCOB visera à les effacer en fonction des opportunités socio-économiques.</li> </ul>	3260	1131 1138	Urbanisme Gestion des rivières
2	Objectif 14	Favoriser la reconquête des milieux par l'écrevisse à pattes blanches  <b>Objectifs complémentaires : 1/2/6/11</b>	L'écrevisse à pattes blanches a quasiment disparu du site Natura 2000, malgré une présence historique très répandue. Seules deux populations ont pu être mises en évidence au cours de nos études, les deux en périphérie proche du site. Toutefois les habitats favorables sont nombreux et bien conservés. Une intervention est donc à envisager.	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ étudier la possibilité d'une recolonisation de l'espèce à partir des populations voisines identifiées.</li> <li>▶ Soutenir les populations actuelles pour favoriser leur expansion.</li> </ul>	3260	1092	Gestion des rivières

## DE LA CONSERVATION DE LA BIODIVERSITE A LA GESTION DU SITE NATURA 2000

Afin de suivre, animer et mettre en oeuvre le DOCOB, une structure animatrice devra être désignée par les élus du comité de pilotage.

L'application des mesures du DOCOB se fait **de manière contractuelle et volontaire** en offrant la possibilité aux usagers de s'investir pour la préservation de leur patrimoine naturel par la signature de « Contrats Natura 2000 » (en

milieu forestier ou non agricole), de mesures agri-environnementales territorialisées (en zones agricoles) ou de la « Charte Natura 2000 ».

Le DOCOB propose aussi des **mesures non-contractuelles** qui correspondent à des recommandations pour la bonne gestion des milieux naturels du site.

### LES MESURES CONTRACTUELLES

Type de contrat	Descriptif et objectifs	Contenu	Signataires
Contrat Natura 2000 Ni agricole ni forestier	ils financent des investissements ou des actions d'entretiens non productifs. Ces actions peuvent être cofinancées à hauteur de 50% par le FEADER au titre de la mesure 323B de l'axe 3 du PDRH « préservation et mise en valeur du patrimoine rural ». La contrepartie nationale mobilise les crédits du MEDAD, de certains établissements publics (Agences de l'eau...) ainsi que des crédits des collectivités territoriales.	Dans le respect des prescriptions inscrites au DOCOB, le contrat comporte : <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Le descriptif et la délimitation spatiale des opérations à effectuer ;</li> <li>▶ L'indication des travaux et prestations d'entretien ou de restauration des habitats naturels, des espèces et de leurs habitats ;</li> <li>▶ Le descriptif des engagements qui donnent lieu au versement d'une contrepartie financière ainsi que le montant, la durée et les modalités de versement de cette contrepartie ;</li> <li>▶ Le descriptif des mesures d'accompagnement qui ne donnent pas lieu à contrepartie financière ;</li> <li>▶ Les points de contrôle et les justificatifs à produire permettant de vérifier le respect des engagements.</li> </ul> En contrepartie d'une rémunération par hectare engagé et de l'exonération de la TFNB, les contrats sont souscrits pour une <b>durée de 5 ans</b> , exceptés pour certains contrats en milieu forestier.	Le contrat est signé entre le Préfet de département et le titulaire de droits réels ou personnels conférant la jouissance des parcelles concernées.
Contrat Natura 2000 Forestier	ils financent les investissements non productifs en forêt et espaces boisés, au sens de l'article 30 du règlement (CE) N°1974/2006 d'application du FEADER, nécessaires à l'atteinte des objectifs du DOCOB. Ces investissements peuvent être cofinancés à hauteur de 55% par le FEADER au titre de la mesure 227 de l'axe 2 du programme de développement rural « hexagonal » (PDRH) « investissements non productifs » (y compris sur les forêts publiques). Les contreparties nationales mobilisent des crédits du MEDAD mais également des crédits des collectivités territoriales ou autres organismes publics qui financent les investissements non productifs en forêt et espaces boisés.		
Mesures agro-environnementales territorialisées (MAET)	Les périmètres Natura 2000 sont des zones prioritaires qui ont été ciblées pour la mise en oeuvre des MAET, mais celles-ci peuvent également être mises en oeuvre sur d'autres zones à enjeux spécifiques : biodiversité hors zone Natura 2000, érosion, paysage, défense contre les incendies. Les agriculteurs qui s'engagent dans une mesure agroenvironnementale territorialisée adaptent leurs pratiques agricoles à des enjeux environnementaux identifiés sur leur exploitation.	En contrepartie d'une rémunération annuelle par hectare engagé, l'exploitant agricole s'engage <b>pendant 5 ans</b> à respecter le cahier des charges de la mesure agroenvironnementale.	Ces mesures sont destinées à toute personne physique ou morale exerçant une activité agricole et dont les parcelles sont situées dans les territoires.

## LES MESURES NON CONTRACTUELLES

### LES MISSIONS D'ANIMATION DU SITE

Les mesures faisant référence à des actions de suivi des mesures de gestion, de formation, de coordination, d'animation et d'information, non directement liées à la gestion des habitats et espèces d'intérêt communautaire mais contribuant également aux objectifs de conservation, feront l'objet, selon l'article L 414-2 VI du code de l'environnement modifié d'après le chapitre IV de la loi relative au Développement des Territoires Ruraux (D.T.R.) (loi n°2005.157 du 23/02/05) d'une convention passée entre l'Etat et la collectivité territoriale ou la structure désignée comme animatrice du site Natura 2000.

Cette convention définira les modalités et les moyens d'accompagnement nécessaires au suivi et à la mise en œuvre du document d'objectifs.

La mise en œuvre sur le site des mesures de gestion préconisées rend nécessaire la prise en main de l'animation du site Natura 2000 par une structure (déjà présente ou à créer) permettant l'association des acteurs locaux ainsi que le pilotage et le suivi des actions découlant du DOCOB à mettre en œuvre.

### LES BONNES PRATIQUES & RECOMMANDATIONS

Il s'agit des pratiques compatibles avec les objectifs du DOCOB. Ces bonnes pratiques sont listées dans la "Charte Natura 2000" du site. (Cf. charte en annexe de ce document).

### LES ETUDES COMPLEMENTAIRES ET SUIVIS SCIENTIFIQUES

Les études complémentaires interviennent dans le cas où un état zéro n'a pas pu avoir lieu lors de la phase de diagnostic, dans le cadre de l'élaboration du DOCOB.

Les suivis d'états initiaux effectués pendant l'élaboration du DOCOB s'effectuent par le biais de la convention d'animation entre l'Etat et la structure animatrice, dans la mesure où ils permettent d'évaluer la pertinence des mesures de gestion mises en œuvre.

De plus, les études complémentaires qui nécessitent d'être réalisées dans la perspective d'identifier de nouveaux indicateurs du bon état de conservation des habitats et des espèces du site et d'améliorer ainsi la gestion devront faire l'objet d'une recherche de financements.

Objectif 1	Objectif 2	Objectif 3	Objectif 4	Objectif 5	Objectif 6	Objectif 7	Objectif 8	Objectif 9	Objectif 10	Objectif 11	Objectif 12	Objectif 13	Objectif 14	Priorité	Objectifs de conservation / Objectifs de gestion	Actions	Type d'action
<b>Axe I : Gestion de l'ensemble du site et cohérence des politiques territoriales</b>																	
														1	COHE.1 Faire connaître et promouvoir les pratiques favorables à la biodiversité	COHE.1.01 Promotion de l'agriculture bio COHE.1.02 Promotion de la lutte biologique en agriculture conventionnelle COHE.1.03 Formation des services « espaces verts » à la gestion différenciée COHE.1.04 Formation des jardiniers amateurs au jardinage écologique COHE.1.05 Production d'outils pédagogiques de bonne gestion COHE.1.06 Actions de sensibilisation du public COHE.1.07 Renforcement du rôle pédagogique des groupements d'acteurs (ASA, coopératives, Associations de riverains, etc.) COHE.1.08 Promotion des techniques respectueuses de desserte forestière en rivière COHE.1.09 Renforcement de la démarche d'élaboration de plans simples de gestion forestière COHE.1.10 Promotion de la labellisation forestière de gestion durable : PEFC, etc.	MAET MAET Animation Animation Animation Animation Animation Recommandations Recommandations Recommandations
														1	COHE.2 Assurer une veille écologique	COHE.2.01 Suivi de la dynamique des populations d'écrevisses à pattes blanches COHE.2.02 Inventaire des populations d'invertébrés aquatiques des sources et tufs emblématiques COHE.2.03 Etude et cartographie de l'habitat « rivières souterraines, zones noyées, nappes phréatiques » (8310-4) COHE.2.04 Précision sur l'occupation du site par le Rhinolophe euryale COHE.2.05 Suivi chiroptérologique et adaptation de la gestion des grottes ouvertes au public ou ayant fait l'objet d'un contrat Natura 2000 COHE.2.06 Etude de l'évolution génétique du barbeau méridional en coopération avec le site « Val d'Argens » COHE.2.07 Mise en place d'un réseau de suivi et d'alerte de la qualité de l'eau COHE.2.08 Participation aux politiques locales d'aménagement COHE.2.09 Suivi de l'expansion des espèces dites envahissantes	Etudes Etudes Etudes Etudes Etudes Etudes Animation Animation Animation

Objectif 1	Objectif 2	Objectif 3	Objectif 4	Objectif 5	Objectif 6	Objectif 7	Objectif 8	Objectif 9	Objectif 10	Objectif 11	Objectif 12	Objectif 13	Objectif 14	Priorité	Objectifs de conservation / Objectifs de gestion	Actions	Type d'action		
														1	COHE.3	Accompagner les porteurs de projets dans la démarche Natura 2000	COHE.2.10	Renforcement du suivi sur les secteurs sensibles	Animation / Accompagnement
													COHE.2.11				Renforcement du rôle de contrôle des coupes hors PSG	Accompagnement	
													COHE.2.12				Promotion de la maîtrise foncière publique des secteurs les plus sensibles	Recommandations	
													COHE.3.01				Accompagnement administratif des porteurs de contrats Natura 2000	Animation	
													COHE.3.02				Production d'outils pédagogiques pour l'évaluation des incidences des petits porteurs de projets	Animation	
													COHE.3.03				Valorisation de l'engagement des porteurs de contrats ou de charte	Animation	
<b>Axe II : Gestion des milieux aquatiques (AQUA)</b>																			
														1	AQUA.1	Contractualiser un entretien raisonné de la ripisylve	AQUA.1.01	Localisation des secteurs de ripisylve à entretenir	Animation
													AQUA.1.02				Promotion de la protection foncière des berges et des cours d'eau	Accompagnement	
													AQUA.1.03				Gestion écologique de la ripisylve	Contrat / MAET / Recommandations	
														2	AQUA.2	Eviter l'artificialisation du cours d'eau	AQUA.2.01	Inventaire préalable à l'enlèvement de seuils obsolètes	Animation
													AQUA.2.02				Effacement d'obstacles à la migration des poissons	Contrat	
													AQUA.2.03				Non aménagement des berges	Recommandation	
													AQUA.2.04				Non dépôt de remblais sur les berges	Recommandation	
														1	AQUA.3	Prévenir les risques de dégradation des milieux aquatiques	AQUA.3.01	Amélioration de la connaissance et du contrôle des prises d'eau	Animation / Accompagnement
													AQUA.3.02				Renforcement du rôle de police de l'eau	Accompagnement	
													AQUA.3.04				Promotion de l'enherbement sous cultures pérennes	MAET	
													AQUA.3.05				Lutte contre les espèces aquatiques envahissantes	Contrat	
													AQUA.3.06				Aménagement pour l'accueil du public en protection des milieux sensibles	Contrat	
													AQUA.3.07				Entretien écologique des herbiers à characées (maintien du bocage)	MAET	
													AQUA.3.08				Restauration d'ouvrages de petite hydraulique	Contrat	
													AQUA.3.09	Promotion des zones tampons aux interfaces urbaines	Recommandations				

Objectif 1	Objectif 2	Objectif 3	Objectif 4	Objectif 5	Objectif 6	Objectif 7	Objectif 8	Objectif 9	Objectif 10	Objectif 11	Objectif 12	Objectif 13	Objectif 14	Priorité	Objectifs de conservation / Objectifs de gestion	Actions	Type d'action
<b>Axe III : Gestion des milieux forestiers ou semi-forestiers (FORET)</b>																	
														2	FORET.1 Laisser vieillir les peuplements forestiers et maintenir des arbres réservoirs de biodiversité	FORET.1.01 Localisation des zones forestières favorables au maintien d'îlots de vieillissement FORET.1.02 Maintien d'un <i>pool</i> d'arbres habitats FORET.1.03 Mise en conformité les plans d'aménagement ou de gestion forestiers avec les objectifs du DOCOB FORET.1.04 Augmentation de l'âge moyen de récolte des arbres FORET.1.05 Maintien de bois mort en forêt	Animation Contrat / Recommandations Accompagnement Recommandations Recommandations
														3	FORET.2 Varier les traitements forestiers	FORET.2.01 Maintien de zones ouvertes en forêt FORET.2.02 Promotion du sylvo-pastoralisme FORET.2.03 Promotion de la chênaie méditerranéenne et de la pineraie à pin mésogéen FORET.2.04 Promotion de la gestion irrégulière des lisières forestières FORET.2.05 Promotion de la gestion des coupes forestières par bouquets ou parquets	Contrat MAET Recommandations Recommandations Recommandations
														2	FORET.3 Maintenir la continuité forestière	FORET.3.01 Promotion de la protection foncière des haies et bosquets FORET.3.02 Maintien du bocage FORET.3.03 Eviter les ruptures du couvert forestier (aménagement)	Accompagnement MAET / Contrat / Recommandations Recommandations
<b>Axe IV : Gestion des milieux ouverts ou semi-ouverts (OUV)</b>																	
														1	OUV.1 Maintenir l'activité pastorale et la gestion extensive des milieux remarquables	OUV.1.01 Gestion des prairies et pelouses naturelles OUV.1.02 Gestion des prairies humides OUV.1.03 Réouverture de milieux dégradés OUV.1.04 Absence d'interventions sur les landes hérissées OUV.1.05 Diagnostic agro-écologique des exploitations agricoles aux enjeux multiples	Contrat / MAET MAET Contrat Recommandations Accompagnement

AXE V : Gestion des milieux rupestres et karstiques (KARST)						
	2	KARST.1	Maintenir le non-équipement des milieux sensibles	KARST.1.01	Localisation des secteurs rupestres ou de grottes sensibles	Animation
				KARST.1.02	Convention d'équipement des milieux rupestres et karstique avec les associations sportives	Recommandations
	1	KARST.2	Ajuster la gestion des grottes ouvertes au public et abritant des chauves souris	KARST.2.01	<b>Erreur ! Source du renvoi introuvable.</b>	Etudes
				KARST.2.02	Adaptation des périodes de fréquentation touristiques des grottes aux périodes de sensibilité des chiroptères	Recommandations
				KARST.2.03	Adaptation de l'éclairage des grottes aux exigences des chiroptères	Recommandations
				KARST.2.04	Adaptation de l'aménagement des grottes aux déplacements des chiroptères (ne pas obstruer le passage)	Recommandations
	AXE VI : Gestion en milieu urbanisés, résidentiel ou du bâti agricole (URBA)					
		1	URBA.1	Maintenir la tranquillité des gîtes à chiroptères en bâti	URBA.1.01	Aménagement ou mise en défens des gîtes à chiroptères
URBA.1.02					Convention d'usage avec un organisme de protection des chiroptères	Recommandations

## FEUILLE DE ROUTE DE L'ANIMATEUR

Missions d'animation	Code action	Intitulé de l'action	Nb de jours	%	Degré de priorité
Diffusion, concertation, sensibilisation	COHE.1.03	Formation des services « espaces verts » à la gestion différenciée	10	5%	1
	COHE.1.04	Formation des jardiniers amateurs au jardinage écologique	7	3%	1
	COHE.1.05	Production d'outils pédagogiques de bonne gestion	30	14%	1
	COHE.1.06	Actions de sensibilisation du public (réunions, conférences, entretiens individualisés, etc.)	30	14%	1
	COHE.1.07	Renforcement du rôle pédagogique des groupements d'acteurs	2	1%	3
	COHE.3.02	Production d'outils pédagogiques pour l'évaluation des incidences pour les porteurs de petits projets	20	9%	2
Veille et conseil	COHE.2.07	Mise en place d'un réseau de suivi et d'alerte de la qualité de l'eau	5	2%	1
	COHE.2.08	Participation aux politiques locales d'aménagement	10	5%	1
	COHE.2.09	Suivi de l'expansion des espèces dites envahissantes	7	3%	2
	COHE.2.10	Renforcement du suivi sur les secteurs sensibles	5	2%	3
	AQUA.3.01	Amélioration de la connaissance et du contrôle des prises d'eau	10	5%	2
Gestion et contractualisation	COHE.3.01	Accompagnement administratif des porteurs de contrats	35	16%	1
	COHE.3.03	Valorisation de l'engagement des porteurs de contrats ou de charte	5	2%	1
	AQUA.1.01	Localisation des secteurs de ripisylve à entretenir	10	5%	1
	AQUA.2.01	Inventaire préalable à l'enlèvement de seuils obsolètes	5	2%	1
	FORET.1.01	Localisation des zones forestières favorables au maintien d'îlots de vieillissement	15	7%	1
	KARST.1.01	Localisation des secteurs rupestres ou grottes sensibles	2	1%	2
Suivi, bilan, évaluation		Participation à la coordination du réseau Natura 2000	3	1%	1
		Réunion annuelle du COPIL	4.5	2%	1
		Acquisition de connaissances scientifiques sur le site (coord. études, encadrement de stages, etc.)	2.5	1%	2
		Mise en place et tenue de l'outil SUDOCO	2	1%	2

SYNTHESE FINANCIERE										
Intitulé de l'action	Type d'action	Financiers	N	N+1	N+2	N+3	N+4	Total HT	Total TTC	Priorité
Aménagement pour l'accueil du public en protection des milieux sensibles	Contrat		50 000 €	- €	- €	- €	- €	50 000 €	59 800 €	1
Aménagement ou mise en défens des gîtes à chiroptères	Contrat		15 900 €	900 €	900 €	900 €	900 €	19 500 €	23 322 €	1
Gestion écologique de la ripisylve	Contrat		22 000 €	- €	- €	- €	- €	22 000 €	26 312 €	1
Réouverture de milieux dégradés	Contrat		63 000 €	- €	- €	- €	- €	63 000 €	75 348 €	1
Gestion écologique de milieux ouverts	Contrat		20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	100 000 €	119 600 €	1
Effacement d'obstacles à la migration des poissons	Contrat		10 000 €	- €	- €	- €	- €	10 000 €	11 960 €	2
Restauration d'ouvrages de petite hydraulique	Contrat		5 000 €	- €	- €	- €	- €	5 000 €	5 980 €	3
Lutte contre les espèces animales ou végétales envahissantes	Contrat		3 040 €	1 540 €	1 540 €	1 540 €	1 540 €	9 200 €	11 003 €	2
Entretien du bocage	Contrat		7 650 €	- €	- €	- €	- €	7 650 €	9 149 €	2
Maintien d'un pool d'arbres-habitat	Contrat		80 000 €	- €	- €	- €	- €	80 000 €	95 680 €	1
Gestion écologique de la ripisylve	Contrat		6 000 €	- €	- €	- €	- €	6 000 €	7 176 €	1
Maintien de zones ouvertes en forêt	Contrat		15 750 €	- €	- €	- €	- €	15 750 €	18 837 €	3
Gestion des prairies et pelouses naturelles	MAET		21 500 €	21 500 €	21 500 €	21 500 €	21 500 €	107 500 €	128 570 €	1

Intitulé de l'action	Type d'action	Financeurs	N	N+1	N+2	N+3	N+4	Total HT	Total TTC	Priorité
Gestion des prairies humides	MAET		406 €	406 €	406 €	406 €	406 €	2 030 €	2 428 €	1
Promotion du sylvopastoralisme	MAET		21 000 €	21 000 €	21 000 €	21 000 €	21 000 €	105 000 €	125 580 €	2
Promotion de l'agriculture bio	MAET		160 880 €	160 880 €	160 880 €	160 880 €	160 880 €	804 400 €	962 062 €	1
Promotion de la lutte biologique en agriculture conventionnelle	MAET		59 640 €	59 640 €	59 640 €	59 640 €	59 640 €	298 200 €	356 647 €	1
Promotion de l'enherbement sous cultures pérennes	MAET		40 400 €	40 400 €	40 400 €	40 400 €	40 400 €	202 000 €	241 592 €	2
Maintien du bocage	MAET		1 595 €	- €	- €	- €	345 €	1 940 €	2 320 €	2
Suivi de la dynamique des populations d'écrevisses à pattes blanches	Etude		8 300 €	- €	- €	- €	- €	8 300 €	9 927 €	1
Inventaire des populations d'invertébrés aquatiques des sources et tufs emblématiques	Etude		7 000 €	- €	- €	- €	- €	7 000 €	8 372 €	1
Etude et cartographie de l'habitat IC « rivières souterraines, zones noyées, nappes phréatiques » (8310-4)	Etude		10 000 €	- €	- €	- €	- €	10 000 €	11 960 €	1
Précision sur l'occupation du site par le Rhinolophe euryale	Etude		7 500 €	- €	- €	- €	- €	7 500 €	8 970 €	2
Suivi chiroptérologique et adaptation de la gestion des grottes ouvertes au public ou ayant fait l'objet d'un contrat Natura 2000	Etude		3 300 €	3 300 €	3 300 €	3 300 €	3 300 €	16 500 €	19 734 €	2
Etude de l'évolution génétique du barbeau méridional en coopération avec le site « Val d'Argens »	Etude		?	?	?	?	?	- €	- €	3

Intitulé de l'action	Type d'action	Financeurs	N	N+1	N+2	N+3	N+4	Total HT	Total TTC	Priorité
Sous-total "contrats natura 2000"			639 861 €	65 346 €	65 346 €	65 346 €	65 346 €	388 100 €	464 168 €	
Sous-total "mesures agri-environnementales"			305 421 €	303 826 €	303 826 €	303 826 €	304 171 €	1 521 070 €	1 819 200 €	
Sous-total "etudes et suivis"			36 100 €	3 300 €	3 300 €	3 300 €	3 300 €	49 300 €	58 963 €	
TOTAL	Sans							1 858 470 €	2 222 730 €	
	annuel		639 861 €	329 566 €	329 566 €	329 566 €	329 911 €	371 694 €	444 546 €	